

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Été 2018

POL 1600-20 La politique au Canada et au Québec Mardi et jeudi : 9h30 à 12h30
--

Enseignant : Félix Mathieu

Bureau : A-3425

Courriel : mathieu.felix.@uqam.ca

Heures de bureau : jeudi, 13h à 15h.

DESCRIPTIF OFFICIEL DU COURS

Présentation des facteurs démographiques, socioculturels et politiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Étude des forces socioéconomiques (classes, institutions économiques, associations) et politiques (lobbies, partis) qui interviennent sur le pouvoir politique provincial du Québec et, du point de vue du Québec, sur le pouvoir politique fédéral. Cette étude s'articule à l'analyse de l'évolution récente des politiques gouvernementales qui affectent la population québécoise et à celle des idéologies qui servent d'appui à ces politiques ou les contestent. Le cours introduit enfin à la connaissance du fonctionnement de la structure politique (cadres et mécanismes institutionnels) provinciale du Québec et fédérale du Canada.

OBJECTIFS DU COURS

Le but de ce cours est de se familiariser avec le fonctionnement des systèmes politiques canadien et québécois ainsi qu'avec les principaux acteurs qui les composent. L'objectif est de développer les capacités d'analyse et de compréhension des dynamiques politiques au Québec et au Canada. Plus spécifiquement, au terme de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de

1. Comprendre et expliquer le fonctionnement des principales institutions politiques canadiennes et québécoises;
2. Discuter des fondements sociaux, démographiques et politiques qui contribuent à l'évolution des systèmes démocratiques canadien et québécois;
3. Identifier, puis cerner le rôle et les pouvoirs des principaux acteurs politiques au Québec et au Canada;

4. Identifier et analyser les tenants des grands enjeux et débats qui traversent l'histoire politique du Québec et du Canada.

METHODES PEDAGOGIQUES

Afin d'atteindre les objectifs du cours, la démarche pédagogique est caractérisée d'abord par des exposés magistraux, lesquels doivent être alimentés et enrichis par les lectures obligatoires avant chaque séance de cours. L'enseignement en classe sert à discuter des textes, à approfondir certaines thématiques qui y sont abordées, ainsi qu'à clarifier le sens des concepts mobilisés. Chaque séance sera composée d'un bref retour sur la matière vue dans le cours précédent. Nous ferons également appel à des conférencières et conférenciers invité.e.s afin d'aborder des enjeux précis de la vie politique au Québec et au Canada.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluations	Pondération	Échéance
Examen intra en classe	30 %	22 mai 2018
Plan de travail	5 %	29 mai 2018
Travail de session	25 %	14 juin 2018
Examen final en classe	40 %	19 juin 2018

EXAMEN INTRA ET EXAMEN FINAL

L'examen intra aura lieu en classe à la 8^e séance de cours, soit le jeudi 24 mai 2018 ; l'examen final aura lieu en classe à la 15^e et dernière séance de cours, soit le mardi 19 juin 2018. Les deux examens sont composés de trois sections :

- 1) 10 questions à choix multiples. 3 points par réponse. Critère d'évaluation : exactitude.
- 2) 5 questions à court développement. 4 points par réponse. Critère d'évaluation : exactitude.
- 3) 2 questions à développement (parmi un choix de 3). 25 points par réponse. Critères d'évaluation : Connaissances (15 points), Logique et clarté de l'argumentation (10 points).

L'examen final est récapitulatif depuis le début de la session.

TRAVAIL DE SESSION

Le travail de session consiste en une analyse comparée du contenu de *deux* programmes politiques d'*une* formation politique. Au moins une élection doit séparer les programmes politiques à l'étude. Le parti politique retenu peut évoluer soit sur la scène provinciale québécoise, soit sur la scène fédérale canadienne. Le travail de session doit faire 10 pages (Times New Roman, 12 ; Interligne double).

Après avoir choisi la formation politique de votre choix, vous devez identifier les deux programmes politiques (depuis 2000) qui seront au cœur de votre analyse. Pour ce faire, veuillez travailler à partir de la base de données POL_Text (<https://www.poltext.org/>).

Votre analyse doit comprendre :

- 1) Une introduction. Sujet amené ; sujet posé ; sujet divisé.
- 2) Une mise en contexte. Identifier les enjeux déterminants pour la période à l'étude, de même que les principales forces politiques et les acteurs qui s'affrontent à ces moments précis. Pour ce faire, vous devez mobiliser des sources crédibles*.
- 3) Une présentation de la formation politique retenue. En quoi consiste l'idéologie politique dont se réclame le parti politique ? Qui est le/la chef ? Qui sont les acteurs influents ? Qui sont les partisans et sympathisants du parti ? Qui sont les principaux adversaires politiques de cette formation ? Pour répondre à ces questions, vous devez mobiliser des sources crédibles.
- 4) Une comparaison de deux programmes politiques. Identifier les idées maîtresses qui traversent les trois plateformes. Est-ce que de nouvelles idées, ou de nouveaux principes politiques émergent d'une élection à l'autre ? Le cas échéant, lesquels ? Est-ce qu'en cours de route la formation politique abandonne des idées ou des principes politiques ? Le cas échéant, lesquels ? Pour répondre à ces questions, vous devez mobiliser le contenu des programmes politiques.
- 5) Une conclusion. Brève synthèse des arguments défendus dans le travail, suivi d'une ouverture pour de futures recherches.

Votre travail de session doit comprendre une courte introduction et conclusion. Vous devez également mobiliser des textes scientifiques (textes obligatoires du cours, références spécifiques pour votre objet de recherche). Le cas échéant, vous devez les citer correctement et les ajouter à votre bibliographie. La bibliographie ne compte pas dans les 10 pages.

*Les références scientifiques sont des sources crédibles. À l'occasion, il est aussi pertinent de mobiliser des références qui proviennent d'articles de quotidiens. Le cas échéant, vous devez vous assurer que l'auteur.e de l'article est crédible, et qu'il respecte les normes pour un travail journalistique rigoureux.

PLAN DE TRAVAIL

Vous devez remettre un plan de votre travail de session (2 pages, Times New Roman, 12 ; Interligne double) le jeudi 31 mai 2018. Dans votre plan, vous devez identifier et présenter brièvement la formation politique retenue (historique, chef, posture idéologique) et le contexte à l'étude, c'est-à-dire la période qui couvre les deux élections auxquelles vous vous intéressez. Enfin, vous devez identifier au minimum trois références scientifiques / sources crédibles que vous mobiliserez afin d'appuyer votre analyse. Dans votre travail de session, vous devrez obligatoirement mobiliser les références que vous aurez identifiées à cette étape, à moins que l'enseignant ne vous ait explicitement indiqué le contraire.

* * *

Le plan de travail ainsi que le travail de session sont évalués en fonction des critères suivants :

- 1) Clarté, exactitude et cohérence de l'argumentation (60%)
- 2) Effort de recherche (diversité, multiplicité et pertinence des sources) (20%)
- 3) Qualité du français, référencement et présentation générale (20%).

Il est impératif de respecter les normes de référencement (citations, notes de bas de page, bibliographie, etc.). Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide de méthodologie en science politique - Premier cycle, en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

REMISE DES TRAVAUX

Les travaux sont à remettre sur la plateforme Moodle en format .doc ou .docx. Sur la première page de votre travail, vous devez inscrire votre Prénom et votre Nom, le titre de l'évaluation, la date, ainsi que le sigle du cours. **Vos fichiers doivent être intitulés ainsi :**

Nom de famille_titre-du-travail_sigle du cours.doc

Par exemple :

Mathieu_synthese-critique_POL1600.doc

Pour la remise du Plan de travail et du Travail de session, vous avez jusqu'à 23h59 de la date indiquée pour télé-verser vos documents sur Moodle. Si vous le remettez à minuit, cela comptera pour une journée de retard (voir « Retards », ci-dessous).

Tous les travaux corrigés seront retournés aux étudiant.e.s via la plateforme Moodle (les copies des examens seront cependant conservées par l'enseignant. Les étudiant.e.s pourront y avoir accès sur demande).

Portail général : www.moodle.uqam.ca.

PLAGIAT ET FRAUDE SCOLAIRE

La fraude scolaire n'est pas tolérée. Elle entraîne des sanctions très sévères. L'Université identifie plusieurs formes de fraude scolaire, dont le plagiat, la falsification de données ou de sources et la remise d'un travail ou d'une partie de travail rédigé par une autre personne. Pour plus de détails, voir le Règlement 18 (ci-dessous) et le site suivant : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

RETARD

À moins qu'une entente justifiée soit conclue avec l'enseignant avant la date de remise, une pénalité de 10% par jour de retard (incluant la fin de semaine) s'applique à la remise des travaux. Les travaux remis plus de 5 jours en retard se verront attribuer la note de 0.

FRANCAIS

Chaque faute de français identifiée entraînera une pénalité de 0,5%, jusqu'à concurrence de 10% de la note totale. Cette modalité ne s'applique pas pour les examens réalisés en classe.

ABSENCE AUX EXAMENS

La présence aux examens en classe est obligatoire. Si vous ne pouvez être présent à l'examen, vous devez justifier votre absence auprès de l'enseignement, et ce le plus tôt possible. Les reprises ne seront accordées qu'avec parcimonie.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Les lectures obligatoires font partie intégrante de la matière soumise à évaluation. Elles servent de compléments aux cours et doivent être effectuées avant chacun de ceux-ci.

L'ouvrage suivant est obligatoire :

Alain-G. Gagnon et David Sanschagrin (dir.), 2017, *La politique québécoise et canadienne : Acteurs, institutions, sociétés*, 2^e édition, Montréal, Presses de l'Université du Québec, coll. Politeia : <http://www.puq.ca/catalogue/livres/politique-quebecoise-canadienne-edition-3264.html>

Il est disponible à la Coop UQAM en version papier et électronique.

Les lectures qu'on ne retrouve pas dans le manuel obligatoire seront disponibles via la plateforme Moodle.

PLAN DE COURS ET LECTURES OBLIGATOIRES

Dates	Thèmes	Lectures obligatoires
1 ^{er} mai 2018	Introduction. Présentation du plan de cours et des évaluations.	
3 mai 2018	Fondements historiques, politiques, et constitutionnels de la fédération canadienne.	- Chapitre 1 du manuel : Guy Laforest et Alain-G. Gagnon, « Comprendre la vie politique au Québec et au Canada », pp. 9-30 ; - Chapitre 2 du manuel : Yves Couture, « Empire, pluralisme et démocratie : la pensée politique au Québec et au Canada anglais », pp. 33-57.
8 mai 2018	Genèse et évolution du fédéralisme au Canada.	- Chapitre 6 du manuel : Peter Graefe, « L'État canadien », pp. 133-151 ;

		- Chapitre 11 du manuel : Xavier Dionne et Alain-G. Gagnon, « L'évolution des relations fédérales-provinciales au Canada », pp. 241-259.
10 mai 2018	Les pouvoirs exécutifs et législatifs au Canada et au Québec.	- Chapitre 7 du manuel : Hubert Cauchon, « Les institutions parlementaires », pp. 154-176 ; - Chapitre 8 du manuel, Donald J. Savoie, « Le pouvoir au sommet : la domination de l'exécutif », pp. 180-194.
15 mai 2018	Le pouvoir judiciaire et la Loi constitutionnelle de 1982. Conférencier invité : Dave Guénette, faculté de droit, Université Laval et Université Catholique de Louvain.	- Chapitre 10 du manuel : Louis-Philippe Lampron, « Les institutions judiciaires et le phénomène de la judiciarisation du politique au Québec et au Canada », pp. 217-235.
17 mai 2018	Systèmes partisans et partis politiques au Canada et au Québec. Conférencier invité : Marc A. Bodet, professeur agrégé, Département de science politique, Université Laval.	Chapitre 12 du manuel : Xavier Lafrance, « Les systèmes partisans et l'organisation des partis politiques au Canada et au Québec », pp. 267-296.
22 mai 2018	Examen intra.	
24 mai 2018	Relâche.	
29 mai 2018	Système électoral et enjeux autour de la réforme du mode de scrutin. Conférencière invitée : Évelyne Brie, département de science politique, University of Pennsylvania.	Chapitre 17 du manuel : « Allison Harell et Philippe Duguay, « Les élections au Québec et au Canada », pp. 395-409 ; Chapitre 15 du manuel : Geneviève Pagé, « La démocratie et les femmes au Québec et au Canada », pp. 353-372.
31 mai 2018	Nation et nationalisme au Québec.	Chapitre 5 du manuel : Alain-G. Gagnon, « Les cinq visages du Québec », pp. 109-125 ; Chapitre 14 du manuel : Alain Dieckhoff, « Le nationalisme québécois

		dans une perspective comparée », pp. 331-350.
5 juin 2018	<p>Aménagement de la diversité : bilinguisme, multiculturalisme, et interculturelisme.</p> <p>Conférencier invité : Charles-Antoine Sévigny, Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion du Québec.</p>	<p>- Chapitre 18 du manuel : Marc Chevrier et David Sanschagrin, « La politique des langues au Québec et au Canada : genèse et évolution de deux projets concurrents », pp. 417-439.</p> <p>- Chapitre 20 du manuel : Mireille Paquet, « Les politiques migratoires », pp. 466-480.</p>
7 juin 2018	<p>« Crise des accommodements raisonnables » et laïcité au Québec.</p> <p>Conférencier invité : Guillaume Lamy, département de science politique, UQÀM.</p>	<p>- Gérard Bouchard et Charles Taylor, 2008, « Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation », <i>Rapport final de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles</i>, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, lire « Résumé du rapport intégral », pp. 15-22, et le Chapitre 7 « Le régime québécois de la laïcité », pp. 131-154.</p>
12 juin 2018	<p>Nations et peuples autochtones.</p> <p>Conférencier invité : Jean-Olivier Roy, chercheur post-doctoral à l'École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia</p>	<p>Chapitre 3 du manuel : Nicolas Houde et Benjamin Pillet, « Les Autochtones et le colonialisme canadien », pp. 61-81.</p>
14 juin 2018	Révision de la matière.	
19 juin 2018	Examen final.	

GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

À partir du trimestre de l'Été 2018

	Note	Intervalle	
	A+	[90 – 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	C-	[63 - 65[Bien
	D+	[61 - 63[Passable
	D	[59 - 61[Passable
	E	< 59[Échec

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.évaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, atouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.